

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 7 janvier 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

CIRCULAIRE N° 0-24960-2021/ARM/DPMM/FORM et N° 2211-2021/DAM/SMC

relative à la consolidation des synergies entre les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et la chaîne sémaphorique en matière de surveillance de la navigation maritime.

Du 30 novembre 2021

MINISTÈRE DE LA MER :

Direction des affaires maritimes ; Bureau du sauvetage et de la navigation maritime

MARINE NATIONALE :

Direction du personnel militaire de la marine ; Bureau des écoles et de la formation.

CIRCULAIRE N° 0-24960-2021/ARM/DPMM/FORM et N° 2211-2021/DAM/SMC relative à la consolidation des synergies entre les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et la chaîne sémaphorique en matière de surveillance de la navigation maritime.

Du 30 novembre 2021

NOR A R M B 2 1 0 3 0 8 0 C

Référence(s) :

- > Décret N° 2011-2108 du 30 décembre 2011 portant organisation de la surveillance de la navigation maritime (n.i. BO ; JO n° 303 du 31 décembre 2011, texte 121).
- > Instruction N° 001.14 du 30 juillet 2014 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, portant organisation de la surveillance de la navigation maritime (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- > Circulaire N° 2003-81 du 18 décembre 2003 relative au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique par les services et les établissements relevant du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (n.i. BO).
- > Circulaire N° 129/DEF/EMM/PL/AEM du 8 juillet 2005 relative à l'information nautique (BOC, 2005, p. 4712).

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.3.2.](#)

Référence de publication :

Préambule

Afin de répondre à la décision du comité interministériel de la mer (CIMER) 2021 portant sur l'amélioration des synergies entre les CROSS et les sémaphores, il a été décidé de les renforcer au travers d'un cursus de formation des personnels de la Marine nationale intégrant une composante surveillance de la navigation maritime plus marquée, ainsi que par une compréhension commune des procédures opérationnelles. Un groupe de travail composé de la direction des affaires maritimes et de l'état-major de la Marine a été réuni à cet effet en 2019 suite au retour d'expérience de l'évènement de mer Ulysse-Virginia et dans la continuité des recommandations du CIMER 2018.

La présente circulaire s'applique à la formation du personnel de la Marine nationale de spécialité guetteur de la flotte (GUETF) concourant à la surveillance de la navigation maritime (SURNAV) hors missions dites de service de trafic maritime (STM) qui incombent au CROSS au sein d'une zone d'intérêt déclarée à l'organisation maritime internationale (OMI). La mission de surveillance de la navigation maritime est assurée par les CROSS auxquels les sémaphores apportent leurs concours. Ces marins sont destinés à être employés au sein des sémaphores et des Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) sur le territoire national.

Elle détaille ces nouvelles orientations et la mise en place d'une formation adaptée répondant aux besoins en emploi des personnels affectés à la fois en sémaphore (Marine nationale) et en CROSS (Direction des affaires maritimes).

1. LA FORMATION

1.1. Organismes formateurs

La formation dans le domaine de la SURNAV est réalisée grâce au concours des deux organismes formateurs que sont :

- l'École navale (EN) ;
- l'École nationale de la sécurité et de l'administration de la Mer (ENSAM).

Le référentiel de formation, le contenu et l'articulation des cours font l'objet d'un manuel pédagogique mis à jour conjointement par l'École Navale et l'ENSAM. Les deux organismes de formation s'appuient sur une convention de partenariat afin d'organiser la mise en œuvre de cette formation.

1.2. Population cible

Cette formation est dispensée aux marins de spécialité GUETF de niveau fonctionnel NF2 à NF3a (BAT à BS) selon le besoin en emploi déterminé en amont.

1.3. Contenu de la formation

L'ensemble des savoirs relatifs au périmètre global de la SURNAV contenu dans le manuel pédagogique doit être maîtrisé par les GUETF tout niveau fonctionnel confondu. L'annexe I établit les domaines d'activités et de certification que doit contenir la formation SURNAV dispensé au personnel précité.

La Marine nationale intègre ces items dans les cours BAT et BS GUETF dans le domaine de la SURNAV. Ces items sont retenus selon leur pertinence pour chaque

type ou niveau de formation.

Les stagiaires, à l'issue de leur formation théorique suivent une formation locale dite « on the job training » dans les CROSS de leur zone d'affectation. Ce stage leur permettra d'appréhender les spécificités locales selon les items déclinés en annexe et de mieux répondre aux attendus déclinés dans les fiches techniques de façade.

2. ABROGATION – PUBLICATION

La circulaire n° 2003-81 du 18 décembre 2003 relative au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique par les services et les établissements relevant du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (n.i. BO) et la circulaire n° 129/DEF/EMM/PL/AEM du 8 juillet 2005 relative à l'information nautique sont abrogées.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Guillaume GOUTAY.

Le directeur des affaires maritimes,

Thierry COQUIL.

ANNEXE

ANNEXE .

CONTENU DE LA FORMATION À LA SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION MARITIME DES GUETTEURS DE LA FLOTTE

DOMAINE D'ACTIVITÉ	ACTIVITÉ	DOMAINE DE CERTIFICATION	INTERVENANT DE LA FORMATION
Suivi du trafic maritime	Cadre réglementaire	1- Connaissances des mesures pouvant être prises par un état côtier pour assurer la sécurité de la navigation	ENSAM
		2- Identification des rôles des services de trafic maritime et des services d'assistance maritime définis au niveau international	
		3- Connaissance de l'organisation nationale de la surveillance de la navigation et du rôle des CROSS	
	Constitution de l'image du trafic	1- Connaissance des senseurs radar et AIS – caractéristiques, performances des équipements	EN
		2- Application de la veille visuelle	EN
		3- Connaissance des systèmes de positionnement d'un navire	EN
		4- Connaissance des outils de visualisation des pistes	EN
		5- Connaissance des systèmes d'information géographiques	ENSAM
	L'identification des navires et collecte des données	1- Connaissance des bases de données nationales et internationales d'identification des navires	ENSAM
		2- Connaissance des sites disponibles sur internet, accès et mise à jour	ENSAM
		3- Recueil et enregistrement des comptes rendus obligatoires	ENSAM

		Suivi des navires dans des zones réglementées	1- Connaissance des eaux maritimes et détermination des règles de navigation applicables	EN
			2- Connaissance des zones de mouillage, classification et réglementation applicable	ENSAM
			3- Connaissance du dispositif d'organisation du trafic et de la réglementation applicable	ENSAM
			4- Connaissance des accès aux chenaux, champs éoliens, zones SECA et de la réglementation applicable	ENSAM
			5- Connaissance des règles de barre applicables dans les DST et les chenaux	EN
	Identification et surveillance des situations à risques	Connaissance du navire et de leurs cargaisons	1- Connaissance de la typologie des navires de commerce et la terminologie en anglais	ENSAM
			2- Connaissance des différents types de navire, des cargaisons embarquées et des risques associés	ENSAM
			3- Connaissance des différents types de propulsion	ENSAM
			4- Connaissance de l'impact des éléments extérieurs sur la conduite d'un navire	ENSAM
		Risques générés par la cinématique des navires	1- Connaissance des règles de barre et la terminologie anglaise	EN
			2- Connaissance des fonctionnalités des systèmes de surveillance pour mesurer le risque (vecteurs vitesse, CPA, distance de sécurité, sécurité des mouillages)	EN

			3- Identification de situations rapprochées, analyse et détermination des mesures à prendre	ENSAM
			4- Détection d'un comportement anormal	ENSAM
			5- Identification des critères pour déterminer un passage sécurisé	ENSAM
			6- Connaissance des éléments pouvant modifier une route d'un navire	ENSAM
		Risques et suivi liés à un évènement de mer	1- Compréhension de la situation du navire	ENSAM
			2- Connaissance de la terminologie anglaise	ENSAM
			3- Recueil des informations nécessaires à une évaluation du risque selon les procédures en vigueur	ENSAM
			4- Connaissance des conséquences potentielles de l'évènement sur la sécurité du navire et de l'équipage	ENSAM
		Risques liés à un danger à la navigation	1- Connaissance du système de balisage et de sa terminologie anglaise	EN
			2- Connaissance des dangers à la navigation de la zone sous surveillance	EN
			3- Réception et traitement de signalements (Objets dérivants, perte de cargaison)	EN
		Risques liés à une activité particulière ou au type de navires	1- Connaissance des sources d'informations relative aux activités particulières en mer (Renseignement à la sécurité maritime, manifestation nautique, exercices moyens nautiques état...)	ENSAM

			2- Accession aux informations quantifiant le risque représenté par un navire - principe de cotation du risque	ENSAM
			3- Accession à la liste des navires bannis des eaux des Etats Membres	ENSAM
	Gestion de l'information et des communication	Identifier les interlocuteurs non institutionnels	1- Connaissance des opérations de pilotage et des informations susceptibles d'être recueillies auprès des pilotes	ENSAM
			2- Connaissance des autorités et les services portuaires, les fréquences de travail du port et les mouvements de navires	ENSAM
			3- Connaissance des services de remorquage	ENSAM
			4- Connaissance du rôle des agents de navire	EN
		Compte rendu aux autorités	1- Identification des partenaires institutionnels, leurs rôles et leurs prérogatives	ENSAM
			2- Utilisation des moyens adaptés pour reporter une situation	ENSAM
		Moyens de radiocommunications	1- Connaissance des différents moyens de communiquer avec un navire	EN
			2- Maîtrise des procédures VHF phonie VHF ASN AIS	EN
			3- Connaissance des capacités matérielles et fréquences utilisées par les CROSS concourant à la communication avec les navires	EN
		Communication avec les navires Information et notifications	1- Émission des messages correctement formatés et intelligibles (contenu, phrasé timing)	ENSAM

		2- Recueil de message navire-navire, navire-terre, terre-terre et les modes de transmission électronique	ENSAM
		3- Exploitation et diffusion de messages aux navires et autres entités en utilisant les marqueurs (information / warning / advice / instruction)	ENSAM
Signalement au titre de la police de la navigation	Traitement des infractions	1- Connaissance des juridictions compétentes	ENSAM
		2- Habilitation à constater les infractions, rôles potentiels des sémaphores	ENSAM
		3- Constitution d'un dossier d'infraction	ENSAM
	Infraction aux obligations de déclaration	1- Connaissance des dispositions applicables en matière de compte rendus obligatoires dans le cadre de la navigation	ENSAM
		2- Connaissance des dispositions applicables en matière de signalement d'événement de mer	ENSAM
	Infraction aux règles de la circulation maritime	1- Identification des infractions aux règles de barre et participation à l'instruction d'un dossier d'infraction	ENSAM
		2- Identification des infractions à des règles spécifiques de circulation (mouillage, chenaux...)	ENSAM